



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le 25-11-2025

Berger Levrault

ID : 013-211301049-20251121-DEC2025_236-CC

DECISION DU MAIRE N°DEC2025-236

ATTRIBUTION DU LOT N°4 PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ELUS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ADAPTEE CONCERNANT LES ASSURANCES DE LA COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS

Nomenclature ACTES : 1.1

Le Maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,

VU la délégation n°20-07-08 du 23 juillet 2020 portant délégations du Conseil municipal au Maire, mise à jour par la délibération 2025-04-04 du 3 avril 2025,

CONSIDERANT, le Marché public relatif aux assurances de la commune de SAUSSET-LES-PINS, lancé selon une procédure adaptée, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

CONSIDERANT, que la consultation N° 2025-01 a fait l'objet d'un Avis de publicité publié sur la plateforme e-marchesppublics.com sous la référence 1114773. L'annonce a également été publiée au BOAMP n°25-95041 du 26 AOUT 2025.

CONSIDERANT, que Le marché est divisé en cinq lots à savoir :

- LOT N°1 RESPONSABILITE CIVILE marché référencé 2025-01-01
- LOT N°2 FLOTTE AUTOMOBILE marché référencé 2025-01-02
- LOT N°3 EMBARCATIONS marché référencé 2025-01-03
- LOT N°4 PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ELUS marché référencé 2025-01-04
- LOT N°5 DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS marché référencé 2025-01-05.

CONSIDERANT, qu'à la date limite de remise des offres fixée au 15 octobre 2025, le lot n° 4 PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ELUS a reçu une seule offre.

CONSIDERANT que cette offre a été analysée et jugée acceptable.

DECIDE

Article 1 : Le lot n° 4, PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ELUS marché référencé 2025-01-04, rattaché au marché public d'assurances de la commune est attribué à :



République Française

VILLE DE SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 013-211301049-20251121-DEC2025_236-CC

SMACL ASSURANCES SA
141, Avenue Salvador ALLENDE
79 031 NIORT Cédex 9.

Article 2 : Le marché prend effet le 1^{er} janvier 2026 pour une durée maximale de 4ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

La cotisation annuelle 2026 est fixée à 2 455.13€ HT soit 2 784.12€TTC, pour la Protection juridique de la commune, et 832.00€ht soit 936.55€TTC pour la protection fonctionnelle des agents et des élus.

Ce qui représente un total pour le lot N°4 de : 3 287.13€ht soit 3 720.67€TTC annuellement.

La prime sera indexée à chaque échéance en fonction de l'évolution de l'indice FFB fédération française du bâtiment. L'indice de référence retenu étant celui du 2^{ème} trimestre de l'année précédent la date d'effet du contrat soit 1180.80.

Article 3 : La dépense est prévue au budget communal.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 21 Novembre 2025

Le Maire,
Maxime MARCHAND





COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Place des Droits de l'Homme
13960 - SAUSSET-LES-PINS

Marché public de services

MARCHE D'ASSURANCE

**LOT n°4 MARCHE D'ASSURANCE- PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS
ET DES ELUS**

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique

Acte d'Engagement (A.E.)

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur	3
Article 2. Contractant.....	3
Article 3. Étendue du marché public	4
Article 4. Prix	4
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution du marché public.....	5
Article 6. Paiement	5
Article 7. Avance	6
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre.....	6
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur.....	6
Article 10. Notification du marché au titulaire (date d'effet du marché).....	6
Article 11. Nantissement ou cession de créances	7
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS	8

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Adresse	Place des Droits de l'Homme 13960 - SAUSSET-LES-PINS
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	04 42 44 51 51
Signataire du marché	Maxime MARCHAND Maire
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Maxime MARCHAND Maire
Comptable assignataire	Service de Gestion Comptable Istres

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance AVEC OBSERVATIONS (CF ANNEXE N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT / OBSERVATIONS) des pièces constitutives du marché public indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

Le signataire (Candidat individuel),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIREN	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

engage la société SMACL ASSURANCES SA sur la base de son offre,

SMACL Assurances 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex 9 Téléphone : 05 49 32 56 56 Fax : 05 49 32 33 50 Mail : pmdemal@smacl.fr SIRET : 301 309 605 00410 APE : 6512Z	Porteur du risque à 100 %
SMACL Assurances SA 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex 9 Téléphone : 05 49 32 56 56 Fax : 05 49 32 33 50 Mail : pmdemal@smacl.fr SIRET : 833 817 224 000 29 APE : 6512Z	Gestionnaire du contrat et des sinistres

Nom commercial et dénomination sociale	SMACL ASSURANCES SA
Adresse	141 AV SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT CEDEX 9
Adresse électronique	pmdemal@smacl.fr
Numéro de téléphone	05.49.32.56.56
Télécopie	sans objet
Numéro de SIRET	833 817 224 000 29
Code APE	6512Z
Numéro de TVA intracommunautaire	sans objet

Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

, désigné mandataire :

du groupement solidaire solidaire du groupement conjoint non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIREN	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DU MARCHÉ PUBLIC

MARCHE D'ASSURANCE - Lot 4 (MARCHE D'ASSURANCE- lotn°4 - PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ELUS)

Cet acte d'engagement correspond :

au lot n°4: MARCHE D'ASSURANCE- lotn°4 - PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ELUS

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations du marché public concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré :

- Protection juridique de la commune de Sausset-Les-Pins, au prix indiqué ci-dessous :

Cotisation annuelle 2026 : 2 455.13 € HT / 2 784.12 € TTC

Deux mille sept cent quatre vingt quatre euros et douze centimes.

- Protection fonctionnelle des 179 agents et des 29 élus de la commune de Sausset-Les-Pins, au prix indiqué ci-dessous :

Cotisation annuelle 2026 : 832.00 € HT / 936.55 € TTC

Neuf cent trente six euros et cinquante cinq centimes.

A la souscription, la collectivité devra indiquer à l'assureur, les garanties souscrites.

Le présent acte d'engagement intègre les documents suivants non dissociables du présent acte :

-L'annexe n°1 à l'acte d'engagement / observations dont le contenu déroge au cahier des charges de l'assuré et les documents auxquels elle renvoie dont le contenu déroge ou complète le cahier des charges de l'assuré.

-L'annexe « engagement de gestion protection fonctionnelle ».

-L'annexe « engagement de gestion protection juridique ».

-L'annexe « engagement de conformité ».

L'acheteur public reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve l'ensemble de ces documents contractuels.

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DU MARCHÉ PUBLIC

Durée du contrat : La durée du contrat est ferme et fixée à 4 ans.

Conformément à l'article 113-12 du Code des Assurances, l'assureur a la possibilité de résilier le contrat à chaque échéance anniversaire, sous réserve de respecter un préavis de 4 mois (1^{er} AOUT de chaque année au plus tard).

En cas de résiliation pour sinistre, la résiliation ne pourra prendre effet que 4 mois après sa notification au pouvoir adjudicateur. Ce délai de préavis est applicable à tous les cas de résiliation.

Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction du marché.

Il peut être mis fin au marché par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception à la date d'échéance des contrats soit le 1er janvier de chaque année sous réserve de respecter un préavis de 4 MOIS.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants¹ :

Ouvert au nom de	SMACL ASSURANCES SA
Pour les prestations suivantes	ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE DE LA COMMUNE ET ASSURANCE PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS ET DES ELUS.
Domiciliation	[REDACTED]
Code banque	[REDACTED]
Code guichet	1 [REDACTED]
N° de compte	[REDACTED]
Clé RIB	82 [REDACTED]
IBAN	FR76 [REDACTED]
BIC	[REDACTED]

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

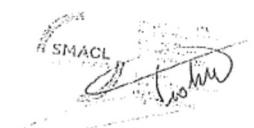
un compte unique ouvert au nom du mandataire;

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
VINCENT GROLEAU SOUSCRIPTEUR VINCENT GROLEAU	A NIORT LE 03 OCTOBRE 2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

¹ Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

Elle est complétée par les annexes suivantes² :

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE (DATE D'EFFET DU MARCHÉ)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A	
Le	
Signature	

En cas d'envoi via le profil acheteur :

Coller ci-dessous l'avis de réception électronique, valant date de notification du marché.

Collez ICI

ARTICLE 11. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

Certificat de cessibilité établi

A	
Le	
Signature	

OU

² Cocher la case correspondante

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de <i>(indiquer le montant en chiffres et en lettres)</i> :	
2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché <i>(indiquer le montant en chiffres et en lettres)</i> :	
3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à <i>(indiquer en chiffres et en lettres)</i> :	
4 La partie des prestations devant être exécutée par et évaluée à <i>(indiquer le montant en chiffres et en lettres)</i> :	

A	
Le	
Signature	

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS => SANS OBJET

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
		TOTAL :		

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20251121-DEC2025_236-CC

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

Berger
Levraud

ID : 013-211301049-20251121-DEC2025_236-CC

COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS

Lot N°4 «PROTECTION JURIDIQUE DES ELUS ET DES AGENTS DE LA COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS»

Annexe n°1 à l'Acte d'Engagement

OBSERVATIONS

1 -PROTECTION JURIDIQUE DE LA COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS :

Etendue et montants des garanties :

L'assurance "Protection Juridique" s'exerce sur la seule base des Conditions Générales « Vie et base du contrat » (modèle AO_CG_VIECONTRAT_04/06_2023) et des Conventions Spéciales "Protection juridique" (modèle AO_CS_PJ_01/06_2024) ci-jointes, sous réserve des dispositions de la présente annexe.

Les honoraires d'avocats ou d'experts sont pris en charge par l'assureur dans la limite des sommes prévues par le tableau des "Plafonds contractuels de prise en charge des honoraires d'avocats" (modèle PMPUBLI_BAREME_AO_PJ_01/06_2024) ci-joint.

La garantie s'exerce à concurrence de à 80 000 Euros par sinistre, avec un seuil d'intervention judiciaire de 500 Euros par sinistre.

2 – PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS ET DES ELUS : protection fonctionnelle des 179 agents et des 29 élus de la commune de Sausset-Les-Pins

Etendue des garanties :

La garantie s'exerce sur la seule base des Conditions Générales "PROMUT" (Modèle PROMUT(CG)_PROMUT_07/02_2023) ci-jointes en annexe, sous réserve des dispositions de la présente annexe et dont les exclusions sont d'application stricte.

Il est précisé toutefois qu'il ne sera pas fait application de l'exclusion mentionnée à l'article 8.17 des Conditions Générales.

Outre les exclusions prévues dans les Conditions Générales "PROMUT" (Modèle PROMUT(CG)_PROMUT_07/02_2023) jointes en annexe, restent également exclus :

Les dommages causés par les substances PFAS (substances per- ou polyfluoroalkylées), c'est-à-dire, par toute substance qui contient au moins un atome de carbone méthyle complètement fluoré (CF₃-) ou méthylène (-CF₂-), sans aucun atome H/Cl/Br/I lié.

Les honoraires d'avocats ou d'experts sont pris en charge par l'assureur dans la limite des sommes prévues par le tableau des "Plafonds contractuels de prise en charge des honoraires d'avocats" (modèle PMPUBLI_BAREME_PROTECTION_02 /03_2020), que l'avocat ou l'expert fasse partie ou non du réseau de SMACL Assurances.

Montants des garanties :

- Protection juridique : à concurrence de 75.000 Euros
- Condamnations civiles : à concurrence de 2 millions d'Euros
- Frais d'indemnisation (préjudices corporels, matériels et immatériels) : à concurrence de 200.000 Euros.
- Frais de protection : à concurrence de 20.000 Euros
- Reconstitution d'image : à concurrence de 5.500 Euros

Les prestations d'assistance psychologique et d'information juridique sont assurées par SMACL Assistance selon la convention d'assistance "PROMUT" (Modèle PROMUT_CA_PROMUT_01/03_2020) jointe en annexe.

3 - PRÉCISION COMMUNE SUR LA GESTION

Indexation – indice FFB :

Seule les primes seront indexées à chaque échéance en fonction de l'évolution de l'indice FFB.

L'indice retenu est celui publié par la Fédération Française du Bâtiment pour le deuxième trimestre de l'année précédent l'échéance ou la date d'effet du contrat (pour 2026 : 1180,80). La valeur de référence de l'indice est l'Euro.

Fait à Niort, le 3 octobre 2025

SMACL ASSURANCES met à disposition de ses assurés :

1. UNE GESTION SIMPLIFIEE

VOTRE ESPACE DÉDIÉ « L'ESPACE ASSURÉ »

Sur **smacl.fr**, grâce à vos identifiants de connexion, accédez gratuitement à votre espace assuré en toute sécurité.



Vous disposez de services sur mesure pour une gestion simplifiée :

- **Suivre votre sinistralité en ligne avec « Mes Tableaux de bords »** : consulter vos états de sinistralité avec le statut et l'évolution de vos sinistres sur les 12 derniers mois, exporter en format Excel/impression et/ou modification en fonction de vos besoins.
- **Créer et actualiser votre document unique** : évaluer les risques pour la santé et sécurité de vos agents, formaliser vos actions de prévention pour réduire, voire supprimer ces risques.
- **Consulter votre espace d'information juridique** vous informant de vos droits et obligations, trouver une solution juridique adaptée à votre situation, réserver un rendez-vous en ligne, accéder à une base documentaire (courriers types et fiches techniques par domaine de droit).

La vidéo de présentation du site est disponible sur <http://vimeo.com/331415154>

L'ENGAGEMENT DE GESTION PROTECTION FONCTIONNELLE :

SMACL ASSURANCES fournit en annexe de son offre un « Engagement de gestion Protection Fonctionnelle » listant divers renseignements relatifs à la gestion du contrat et des sinistres.

L'ENGAGEMENT DE GESTION PROTECTION JURIDIQUE :

SMACL ASSURANCES fournit en annexe de son offre un « Engagement de gestion Protection Juridique » listant divers renseignements relatifs à la gestion du contrat et des sinistres.

L'ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ :

SMACL ASSURANCES fournit en annexe un engagement de conformité relatif à la protection des données à caractère personnel.

2. DES SERVICES INCLUS A L'OFFRE

SMACL ASSURANCES met à disposition gratuitement auprès de ses sociétaires :

Outil d'aide à l'évaluation des risques professionnels.

Un accompagnement personnalisé à la mise en place de votre document unique (DU) :

- Un plan d'action de prévention visant à réduire ou supprimer les risques relatifs à la santé et à la sécurité des agents dans leurs différentes situations de travail
- Mise à disposition, dans votre espace assuré, d'un progiciel d'aide à l'élaboration de ce document, paramétré à vos besoins.

**OBSERVATOIRE SMACL****Site Web de veille juridique et réglementaire sur les préoccupations des acteurs de la vie territoriale.**

Une expertise SMACL partagée avec vous :

- Un véritable outil de prévention et d'analyse
- Une source d'information incontournable; des conseils pratiques (Dossiers thématiques - cas pratiques en lien avec votre fonction : élu, maire, dirigeant d'association).
- Une Newsletter pour recevoir les dernières mises à jour

Disponible sous <https://www.observatoire-collectivites.org> ou sur votre espace assuré « SMACL ASSURANCES m'informe »